



**Publication externe de poste vacant**

**50695979**

**Job Posting Title**

CHEF DE LA DIVISION DE L'ÉDUCATION

**Date de début**

03.10.2019

**End Date**

04.11.2019

**Code de référence**

10001523 / 04

**Désignation de la fonction**

HEAD OF DIVISION, EDUCATION

**Organization**

Créée en tant qu'organisation continentale panafricaine unique en son genre, l'Union africaine est chargée de conduire le processus d'intégration rapide et de développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États africains, ainsi que par l'établissement d'un nouveau partenariat avec les autres régions du monde. Le Siège de l'Union africaine est établi à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie.

En vue de la réalisation de ces objectifs, l'Union africaine entend renforcer sa capacité à s'acquitter de sa mission en procédant, entre autres, à la mise en œuvre d'une nouvelle structure organisationnelle et au pourvoi de tous les postes vacants.

La Commission de l'Union africaine invite les citoyens de tous les États membres à soumettre leurs candidatures au poste de Chef de la Division de l'Éducation au sein du Département des Ressources humaines, Science et Technologie à Addis-Abeba (Éthiopie).

**Service**

1- Poste :

Intitulé du poste : Chef de la Division de l'Éducation  
Grade du poste : P5  
Superviseur : Directeur du Département HRST  
Département : HRST  
Lieu d'affectation : Addis-Abeba (Éthiopie)  
Nombre de postes : 1

## Tâches

### 2- Principales fonctions et responsabilités :

Sous la direction générale du Directeur du Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie, le titulaire fournit des conseils et orientations stratégiques aux activités du Département dans le domaine de l'éducation et de la formation visant à assurer l'inclusion, la pertinence et la qualité de l'éducation aux fins de la réalisation des aspirations de l'Union africaine telles qu'énoncées dans l'Agenda 2063, à travers la mise en œuvre des cadres politiques continentaux. Il aide les États membres à s'assurer que l'éducation et la formation contribuent à une Afrique pacifique, intégrée et prospère occupant une place de plus en plus grande sur la scène mondiale.

À cet égard, le titulaire doit assumer les tâches suivantes :

- Assurer la gestion globale du personnel de la Division de l'Éducation ;
- Conseiller le Département sur les questions de politiques éducatives, de programmes pédagogiques et de normes éducatives ;
- Superviser le travail des agences techniques de l'Union africaine dans le domaine de l'éducation, en veillant à la cohérence interne et au respect des politiques continentales ;
- Lancer et superviser la mise en place de mécanismes pour améliorer la qualité de l'enseignement, la pertinence et la réactivité ;
- Diriger l'établissement de liens institutionnels et de mécanismes politiques pour promouvoir la collaboration et l'intégration régionales dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la formation ;
- Assurer la liaison avec d'autres départements pour encourager l'harmonisation et l'assurance qualité de toutes les activités programmatiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche ;
- Fournir un soutien politique pour renforcer l'alignement des protocoles régionaux d'éducation ;
- Promouvoir le développement de ressources humaines hautement qualifiées sur le continent, y compris les femmes, en particulier dans les domaines des sciences, de la technologie, des mathématiques et de l'ingénierie ;
- Promouvoir les réseaux de connaissances et la mobilité des experts en Afrique et dans la diaspora ;
- Développer son réseau d'organisations régionales et internationales dans les domaines de l'éducation et du développement dans l'intérêt mutuel, en assurant une position forte à l'Afrique ;
- Fournir des conseils aux États membres sur la réalisation des engagements continentaux et mondiaux en matière d'éducation qu'ils ont pris et faire rapport régulièrement ;
- Mobiliser des ressources et les gérer dans le cadre des activités de la Division ;
- Soutenir le renforcement des capacités et l'accompagnement du personnel travaillant au sein de la Division de l'Éducation, en particulier des jeunes ;
- S'assurer de l'élaboration et de la soumission des rapports d'activité périodiques de la Division ;
- S'acquitter de tout autre tâche qui pourrait lui être confiée par la Commission.

#### Tâches occasionnelles

- Assumer les fonctions de Directeur des ressources humaines, de la science et de la technologie ;
- Représenter le Département ou la Commission dans les engagements bilatéraux et multilatéraux, conformément aux instructions données ;
- Soutenir le recrutement de fonctionnaires et de consultants au sein du Département ;
- Prendre des décisions dans le respect des directives existantes

### 3- Aptitudes et compétences requises

## Compétences fonctionnelles

- Aptitude à représenter le Département ou la Commission auprès d'autres institutions et à identifier le potentiel de collaboration synergique ;
- Conceptualisation, élaboration et gestion de projets ;
- Compétences en matière de planification stratégique et d'organisation ;
- Excellentes compétences en matière de rédaction et de présentation écrite ou verbale ;
- Travail d'équipe et aptitude à motiver ses collaborateurs vers un objectif commun ;
- Capacité à nouer des relations professionnelles approfondies avec des hauts dignitaires.

## Principaux résultats attendus

- Excellence dans le dialogue technique, la réflexion stratégique, l'établissement de consensus ;
- Compétence en gestion de cycle de projet ;
- Excellence en leadership et en travail d'équipe ;
- Compétence dans l'élaboration et l'analyse de politiques ;
- Jugement et prise de décision ;
- Gestion efficace du travail d'équipe de professionnels, de cadres supérieurs et de fonctionnaires confirmés ;
- Aptitude à établir et à entretenir des relations de travail efficaces avec des personnes de différentes origines nationales et culturelles dans le respect de la diversité ;

## Exigences

### 1. Qualifications et expérience professionnelle requises

Le candidat doit être titulaire d'un Master universitaire en sciences de l'éducation ou dans un domaine très proche, avec 12 ans d'expérience professionnelle pertinente acquise progressivement, dont 7 ans à des postes de direction. Il doit également avoir une expérience d'enseignement au sein d'une école ou d'une université en Afrique.

Ou il doit être titulaire d'une Licence universitaire en sciences de l'éducation ou dans un domaine très proche, avec au minimum 15 ans d'expérience professionnelle pertinente acquise progressivement, dont 7 ans à des postes de direction. Il doit également avoir une expérience d'enseignement au sein d'une école ou d'une université en Afrique.

Il doit aussi avoir une expérience avérée dans l'évaluation et le suivi de programmes de développement. Une formation professionnelle en gestion de l'éducation et une formation en gestion de projet seraient un atout.

### 2. Connaissance des langues

La maîtrise d'au moins une des langues de travail de l'Union africaine (anglais, français, arabe, portugais) est obligatoire. La maîtrise d'une ou plusieurs autres langues de travail serait un atout.

### 3. Durée du contrat

L'engagement à ce poste se fait sur la base d'un contrat régulier pour une période de 3 ans, dont les 12 premiers mois seront considérés comme une période probatoire. Par la suite, le contrat est renouvelable pour une période de 2 ans, sous réserve de résultats et de réalisations satisfaisants.

### 4. Égalité de chances

La Commission de l'Union africaine est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

#### 5. Les pays les moins représentés

Les candidats des pays les moins représentés suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures : Érythrée, République centrafricaine, Cap-Vert, Comores, Congo (RDC), Djibouti, Guinée équatoriale, Libéria, Mauritanie, Madagascar, Namibie, République arabe sahraouie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Somalie.

#### 6. Rémunération :

À titre indicatif, le salaire de base pour ce poste est de 50,746.00 \$ EU (P5 Échelon 1) par an. À ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments, tels que l'indemnité de poste (46 % du salaire de base), l'indemnité de logement (26 208,00 \$ EU par an), l'indemnité pour frais d'études (100 % des frais de scolarité et d'autres frais connexes jusqu'à un maximum de 10 000 \$ EU par enfant et par an), pour les fonctionnaires internationaux et de 3 330 \$ EU par enfant et par an, pour les fonctionnaires locaux.

#### Comment soumettre sa candidature

Les dossiers de candidature, qui doivent parvenir à la Commission au plus tard le 4 Novembre 2019, sont à envoyer à l'adresse du Site de recrutement en ligne de la Commission de l'UA <http://www.aucareers.org>.

1. Joindre un curriculum vitae détaillé et à jour, avec la liste de 3 références qui connaissent bien l'expérience professionnelle du candidat. Veuillez fournir les coordonnées (numéros de téléphone, adresse électronique).
2. Une copie du passeport valide.
3. Copies certifiées conformes des diplômes ou certificats universitaires, le cas échéant (au plus 5 documents au format PDF, et ne dépassant pas 1 Mo).
4. Sachez que seuls seront retenus les dossiers de candidature dûment remplis.
5. Seuls les candidats présélectionnés feront l'objet d'une notification.

Les candidatures déposées font l'objet d'une sélection automatisée selon les critères d'évaluation publiés de l'Avis de vacance de poste et sur la base des informations fournies par les candidats. Concernant les exigences de l'Avis de vacance de poste, les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes relatives à leurs qualifications, y compris leur formation, leur expérience professionnelle et leurs connaissances linguistiques. Chaque candidat doit garder à l'esprit que tout dépôt de candidatures incomplètes ou incorrectes peut les rendre irrecevables dans le cadre du poste vacant. Une sélection et une évaluation des candidatures seront effectuées en fonction des informations fournies. Une fois déposées, les candidatures ne peuvent pas être modifiées. Les personnes dont la candidature est retenue pour la sélection feront l'objet d'une procédure de vérification des références afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans la candidature.

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines  
Commission de l'Union africaine

**Type de contrat**

Régulier (Longue durée)

**Taux d'activité**

Temps plein

**Établissement**

Headquarters